

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 45 - Vendredi 6 décembre 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



Commune Bourgeoise  
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

### CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 14 décembre 2013  
Heure: 17.00 h.  
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,  
La Neuveville

#### Ordre du jour

1. Ouverture
  2. Procès-verbal du 29 juin 2013
  3. Budget 2014
  4. Forêt
  5. Vente d'un terrain de 3'690 m2 au prix de CHF 36'900.- à M. J.J. Cunier
  6. Election d'un Maître bourgeois à la suite de la démission du titulaire
  7. Election d'un membre au Conseil bourgeois
  8. Divers
- Le Maître bourgeois  
François Marolf

### Avis de construction

**Requérant :** Home Montagu, par M. Jacques Wenger, rue Montagu 8, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** M. Norbert Oechsl, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Construction d'un monte-escalier extérieur au sud du bâtiment existant, à la rue Montagu 8, sur la parcelle no 433, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone affectée à des besoins publics, secteur B

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 décembre 2013 au 6 janvier 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 décembre 2013  
Services techniques de La Neuveville

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

**Un Noël différent  
le soir du 24  
décembre 2013**

*A toutes les personnes intéressées à partager cette soirée de Noël avec nous ! Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.*

**le mardi  
24 décembre 2013  
à la salle des  
Epancheurs, en face  
de la gare à La Neuveville**

*Dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.*

*Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 13 décembre 2013 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous*

**Bulletin  
d'inscription**

Souper de Noël du  
24 décembre 2013  
à la salle des Epancheurs à La Neuveville

Nom : .....  
Prenom : .....  
Adresse : .....  
Lieu : .....  
Date : .....  
Nbre de personnes : .....

*A envoyer à : Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick,  
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville  
Tél. 032 752 10 00 / Fax : 032 752 10 09 / E-mail : ph@neuveville.ch  
Au plus tard le vendredi 13 décembre 2013*

### DECHETS VERTS

Le ramassage est terminé, il reprendra au printemps 2014 selon le calendrier.

**Police cantonale à La Neuveville**  
**032 346 88 81**

### MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville met au concours une place

**d'apprenti (e)  
employé(e) de commerce, profil E.**

Entrée en fonction : août 2014

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à l'Administration municipale, à l'att. de Monsieur Rollier Raymond, formateur, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville jusqu'au **02 décembre 2013** au plus tard.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'intéressé par téléphone au numéro 032 752 10 10.

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**



### PAROISSE RÉFORMÉE

Assemblée de paroisse  
du 9 décembre 2013  
à 20h à la Maison de paroisse

#### ORDRE DU JOUR

1. Accueil, organisation de l'assemblée, Message
2. Procès verbal de l'assemblée du 17 juin 2013, approbation
3. Conseil de paroisse, démissions/ élection
4. Rapport du président
5. Régionalisation
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Finances :  
a) Présentations: budget 2014, quotité de l'impôt et plan quinquennal  
b) Approbations du budget 2014 et de la quotité de l'impôt
8. Rapport des délégués du Synode d'arrondissement
9. Votation : approbation du nouveau règlement d'organisation de l'arrondissement
10. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 17 juin 2013, le budget 2014 et le nouveau règlement d'organisation de l'arrondissement peuvent être consultés dès le 3 décembre au secrétariat aux heures d'ouverture.



# Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch  
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

## SERVICE INDUSTRIELS SERVICE DU TELERESEAU

### NOUVEAU

Chères Clientes, Chers Clients,  
Depuis quelques semaines notre service du télé-réseau, en collaboration avec notre partenaire UPC-Cablecom, vous propose plus de **50 programmes de télévision au format numérique** !

Ces programmes numériques sont disponibles à votre prise du télé-réseau sans frais supplémentaires. Comment accéder à cette offre ?

1. Vérifier que votre téléviseur possède la norme DVB-C.
2. Programmer votre appareil sur ces nouveaux produits.

Si votre appareil de télévision n'est pas équipé pour traiter la norme DVB-C notre service vous offre un convertisseur de signaux (limité à un convertisseur par abonnement).

Pour d'éventuelles questions concernant votre téléviseur (programmation et normes) votre spécialiste en radio et TV est votre partenaire privilégié.

Informations supplémentaires disponibles sur le site de notre partenaire UPC-Cablecom :  
<http://www.upc-cablecom.ch/fr/support/instructions/television/>

Pour toute question administrative ou commerciale les services industriels de La Neuveville sont à votre disposition au numéro 032 752 10 10 ou par courriel : [services.industriels@neuveville.ch](mailto:services.industriels@neuveville.ch)

Pour toute question technique le service du télé-réseau est à votre disposition au numéro 032 752 10 84 ou par courriel : [teleseau@neuveville.ch](mailto:teleseau@neuveville.ch)

Votre team du télé-réseau

## INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,  
Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 09 décembre 2013  
au vendredi 10 janvier 2014**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : **032 752 10 10**, par courriel : [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch) ou directement sur notre site internet [www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
Service commercial & facturation  
SERVICES INDUSTRIELS

**LE CONSEIL GENERAL**  
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs  
**mercredi 11 décembre 2013 à 18.30 h.**

## ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013
3. Plan financier 2014 – 2018 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2014, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'032.- TTC pour les travaux d'assainissement des faux raccordements situés en zone S de protection des eaux, à la route de Neuchâtel 8, 10 et 14 : décision (R. Morand)
6. Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan (R. Matti)
  - 6.1. Approbation par voie d'arrêté du Conseil général
  - 6.2. Le cas échéant, demande de contracter une dépense périodique de CHF 7.60 par habitant à partir de 2014 (plus ou moins CHF 28'400.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en tant que contribution au syndicat : décision
7. Règlement de réservation et d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire et enfantine : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
8. Position CM et décision CG sur la motion PS (W. Lehmann) « Echangeurs de chaleur pour l'utilisation de l'énergie des eaux usées » (R. Matti)
9. Interventions parlementaires et développements
10. Questions simples et traitement
11. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2014
12. Communications

**LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES**



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉPURATION  
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIÈRES,  
LA NEUVEVILLE ET NODS

## LES WC NE SONT PAS UNE POUBELLE

Le comité du syndicat et les exploitants de la station d'épuration ne peuvent que regretter le manque de scrupules de certaines personnes **qui confondent ordures avec épuration de l'eau !**

Le traitement des eaux usées est et reste un processus complexe qui ne permet pas de traiter toutes les matières.

**Nous aimerions rappeler à nos concitoyens et concitoyennes de ne pas jeter à l'égout, c'est-à-dire dans les WC l'huile, les cotons tiges, les bandes et tampons hygiéniques, les restes de nourriture, les déchets verts (épluchures, écorces d'oranges, tri de salade, etc.), la peinture, les solvants ou tout autre produit pouvant altérer l'eau.**

Tous les produits cités ci-dessus demandent des traitements particuliers, voire engendrent des pannes.

Il est impératif que de participer au tri des déchets, tant dans le respect de l'environnement, la maintenance des installations et la maîtrise des coûts d'exploitation.

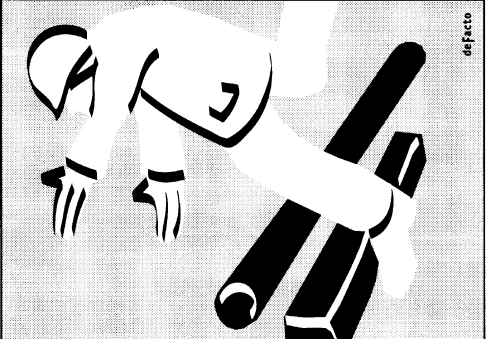
Pour information, une tonne et demie des déchets cités est extraite chaque semaine de la station d'épuration !

Le chef d'exploitation, M. Jean-Claude Girard, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre collaboration.

Le président du Syndicat, M. J.-C. Scherler  
Le chef d'exploitation, M. J.-C. Girard

## Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.

Téléphone 062 286 02 00

**samaritains**

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Avec seulement 20 heures, vous pouvez des appareils de visionner à 3.300 enfants exposés au risque de cécité.

Avec 50 FRANCS, vous pouvez acheter une paire de lunettes et offrir à un enfant la possibilité de voir.

Offrez la vue aujourd'hui encore!

CBM Suisse d'Adresses pour la région 032 752 10 10 / 032 752 10 84 / www.cbmsuisse.ch



**cbm**  
maladie & handicap pour les enfants



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Diesse

Emplacement : Parcelle 1012, Chemin de la Rochalle-Pentier, commune de Diesse

Projet : Installation d'une barrière pour la fermeture hivernale du chemin communal de la Rochalle direction Pentier

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dégrogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 janvier 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ LÉGISLATURE 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013. Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017:

*Pour la mairie:*

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

*Pour le conseil communal:*

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

*Pour la présidence des assemblées:*

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

*Pour la vice-présidence des assemblées:*

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des **élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au **dimanche 19 janvier 2014**.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44ème jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00**. Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.**Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle**

électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudiesse.ch](http://www.fusionplateaudiesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales:

### Commission de l'urbanisme - 9 membres

*Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.*

### Commission des finances - 5 membres

*Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.*

### Commission de la sécurité publique - 5 membres

*Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.*

### Commission des pâturages - 7 membres

*Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.*

### Commission des forêts - 7 membres

*Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.*

### Commission de la crèche - 5 membres

*Contrôle de la gestion de la crèche communale.*

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

### Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

*Représentation des intérêts de la Commune mixte**de Plateau de Diesse*

## Commission du Collège du district de La Neuveville

*Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

**En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.**

Administration communale

## FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESSÉ-LAMBOING

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La déchetterie Diesse-Lamboing sera fermée du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014, réouverture samedi 4 janvier 2014.

Nous vous rappelons que les inscriptions et questions relatives au chômage doivent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, être directement adressées à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tél. 032 925 99 70). Pour toute urgence, veuillez appeler le 079 772 48 42.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration communale



## SAINT NICOLAS

Petits et grands sont invités à venir attendre Saint Nicolas

Vendredi 6 décembre 2013 à 18h00 au centre du village de Diesse.

Vins et thés chauds réchaufferont les mains pendant qu'une conteuse réchauffera le cœur.



## VENTE DES SAPINS DE NOËL

Venez chercher votre sapin de Noël et partager un bon moment autour d'un vin chaud !

Samedi 14 décembre 2013 de 10h00 à 12h00 au centre du village de Diesse



Tous les sapins viennent du Mont Sujet et sont vendus au prix unique de 10 CHF quelle que soit la taille. Profitez-en pour savourez les bonnes pâtisseries proposées par la classe de 11H !

Pour rester à l'écoute de nos manifestations : <http://gaddiesse.wix.com/accueil#>



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**DÉCEMBRE**  
**Lundis 9, 16**  
**Samedi 14**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



### VENDREDI, 6 DÉCEMBRE 2013 "ST. NICOLAS"

A partir de 17h30 (parcours flambeaux depuis le télésiège). Chaque enfant recevra son cornet traditionnel. Marrons, vin chaud et thé offerts.

### VENDREDI, 20 DÉCEMBRE 2013 "MAGIE DE NOËL"

à partir de 19h00 sur la place du village: 19h45 animation chorale par le cœur mixte l'Arzillière (dans la salle du Battoir), portes ouvertes à la forge, risotto, vin chaud et thé offerts.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux lors de ces manifestations de Noël.

Le comité SDN

*Commune mixte de Nods*

### VENTE DE SAPINS DE NOËL POUR LES HABITANTS DE NODS

La traditionnelle vente de sapins de Noël se déroulera **A l'ancien départ du télésiège**

le samedi 14 décembre de 10 h à 11 h 30

M. Jean-Michel Jubin, garde forestier, se tient à votre disposition, 079 658 06 42.

Service forestier

## ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Judi 12 décembre 2013 à 20.00 heures**  
**à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Promesse des nouveaux membres du Conseil communal

### 3) Elections pour la législature 2014-2017

- a) Président des assemblées
- b) Vice - président des assemblées
- c) Organe de vérification des comptes et protection des données

### 4) Budgets 2014

- a) Présentation des budgets
- b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
- d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
- e) Approbation du budget communal 2014, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

### 5) Modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001

- a) Présentation
- b) Approbation

### 6) Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods

- a) Présentation
- b) Approbation

### 7) Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois - Tramelan

- a) Présentation
- b) Approbation

### 8) Modification du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse - sapeurs-pompiers Plateau

- a) Présentation
- b) Approbation

### 9) Assainissement du chauffage et isolation du collège du district

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 68'227.05

### 10) Viabilisation des terrains de la zone artisanale

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 172'000.-

### 11) Réfection chemin de Crêt Melins

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 112'000.-

### 12) Aide à l'investissement en faveur de la fromagerie Reist pour la construction d'une nouvelle cave à fromages à la zone artisanale

- a) Présentation
- b) Acceptation de l'octroi d'une subvention à fond perdu de CHF 40'000.-

### 13) Communications du Conseil communal

### 14) Divers

Les documents se rapportant à cette assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

CONSEIL COMMUNAL

## Avis de construction

Requérant : Robert Sahl, Les Combes 120, 2518 Nods

Auteur du projet : Robert Sahl, Les Combes 120, 2518 Nods

Projet : Remplacement d'un hangar agricole existant par un hangar plus grand. Façades et toit à 2 pans en tôles thermolaquées de couleur grise sur RF 3303 du ban

de Nods, Les Combes 120, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : Secteur de protection des eaux Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.11.13

Administration communale

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**13 et 14 décembre 2013**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

Requérant : David Scemama, Chemin de Brevoï 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Installation de 2 velux et d'un tube de cheminée sur RF 2432 du ban de Nods, Chemin de Brevoï 3, 2518 Nods

Zone : Zone village ancien

Dérogation : Dérogation à l'art. 6 OPair (Ordonnance de la protection de l'air) - Hauteur des cheminées sur toit

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 06.12.13

Administration communale



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 7 décembre de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'administration communale de Nods sera fermée du

**23 décembre 2013 au 3 janvier 2014**

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le maire au 032 751 29 06.

Les Autorités et l'administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DÈS LE 01.01.2014

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est l'entreprise Curty SA qui se chargera désormais du ramassage hebdomadaire des ordures ménagères.

Le jour de ramassage a été fixé au **JEUDI** dès 10 h 00. Si ce jour tombe sur un jour férié, le ramassage sera avancé au mercredi précédent. Merci de vous référer au calendrier des déchets en cas de doute.

Nous vous informons d'ores et déjà que dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, pour les conteneurs privés ou industriels, une taxe au poids entrera en vigueur en lieu et place de la vignette à CHF 40.-. Chaque conteneur sera pesé individuellement et facturé en fonction du tonnage une fois par mois à son propriétaire. Le prix du tonnage sera fixé dans une ordonnance par le Conseil communal et sera publié dans la feuille officielle du district.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Conseil communal

## DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Durant l'hiver, le conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes. Les propriétaires de voitures ou tout autre engin, sont priés de ne pas stationner sur la voie publique (routes, places et trottoirs), ceci conformément aux articles 19 et 20 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, tous dommages causés sont à charge du propriétaire. De même, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif, aux frais du propriétaire.

Le conseil communal compte sur la compréhension de chacun et vous remercie de votre diligence.

Conseil Communal

## PAROISSE DE NODS VENTE DE PAROISSE 2013

**MERCI** au groupe de préparation de la vente et à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée

**MERCI** pour toutes les bonnes choses qui ont réjoui notre cœur et notre palais

**MERCI** pour l'artisanat et les décorations de Noël qui ont ébloui nos yeux

**MERCI** à la Fanfare Espérance pour son magnifique concert apéro

**MERCI** aux catéchumènes pour leur aide précieuse et leur gentillesse

**MERCI** à tous nos donateurs pour leur générosité

**MERCI** de votre présence et de votre soutien

**Grâce à votre aide, notre vente de paroisse nous permet de soutenir les plus démunis.**

Le conseil de paroisse

## ORDONNANCE DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998.

Lors de sa séance du 26 novembre 2013, le Conseil communal de Nods a adopté l'**ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données**. Cette ordonnance entrera en vigueur au 01.01.2014, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet sous la rubrique « règlements ».

### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

**16 au 20 décembre 2013**

**Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.**

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants**

## Nouvelles de l'administration

### Protection des eaux conforme aux prescriptions fédérales

**La commission consultative du Grand Conseil bernois est favorable aux adaptations de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux. Elle demande toutefois que les intérêts de l'agriculture soient pris en considération lors de sa mise en œuvre.**

La commission a approuvé à une forte majorité une révision partielle de la loi bernoise sur l'aménagement des eaux. Celle-ci prévoit entre autres un engagement plus important du canton dans la protection contre les crues. A cet effet, le canton doit

assumer lui-même l'obligation d'aménager les eaux de l'Aar à partir de Räterichsboden (Grimsel) et élaborer des plans directeurs supracommunaux pour les principaux cours et plans d'eau de son territoire.

Cette révision transfère au canton des tâches clairement définies en matière d'aménagement des eaux qui exigent une approche supracommunale. Pour le reste, la répartition actuelle des tâches entre communes, syndicats d'aménagement des eaux, corporations de digues et canton sera conservée pour l'essentiel puisqu'elle donne satisfaction. Le financement conjoint de la protection contre les crues par la Confédération, le canton et les communes sera également maintenu.

La révision partielle est en outre mise à profit pour adapter la loi cantonale à la nouvelle législation fédérale sur la protection des eaux. Désormais, l'espace réservé aux eaux doit être défini selon les règles de la législation fédérale. La commission s'est

demandé dans quelle mesure il était possible de faire valoir les intérêts de l'agriculture dans le cadre de la solution fédérale. Elle demande que les surfaces d'assolement soient épargnées en cas d'acquisition de terrains pour des projets de protection contre les crues ou de revitalisation. Par ailleurs, elle salue le fait que l'obligation de lutter contre les plantes exotiques envahissantes est explicitement mentionnée comme une tâche d'entretien des eaux.

Le Grand Conseil bernois examinera en première lecture la modification de la loi sur l'aménagement des eaux vraisemblablement lors de sa session de janvier prochain. La deuxième lecture est prévue pour mars 2014, le texte devant entrer en vigueur début 2015.



# Commune de Lamboing

E-mail: [commune\\_lamboing@bluewin.ch](mailto:commune_lamboing@bluewin.ch)  
Site internet: [www.lamboing.ch](http://www.lamboing.ch)

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales:

**Commission de l'urbanisme - 9 membres**  
*Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.*

**Commission des finances - 5 membres**  
*Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.*

**Commission de la sécurité publique - 5 membres**  
*Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.*

**Commission des pâturages - 7 membres**  
*Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.*

**Commission des forêts - 7 membres**  
*Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.*

**Commission de la crèche - 5 membres**  
*Contrôle de la gestion de la crèche communale.*

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

**Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**  
*Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

**Commission du Collège du district de La Neuveville**  
*Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

**En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.**

Administration communale

## FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESSE-LAMBOING

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La déchetterie Diesse-Lamboing sera fermée du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014, réouverture samedi 4 janvier 2014.

Nous vous rappelons que les inscriptions et questions relatives au chômage doivent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, être directement adressées à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tél. 032 925 99 70). Pour toute urgence, veuillez appeler le 079 772 48 42.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration communale

## ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE LÉGISLATURE 2014 - 2017

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des **élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au **dimanche 19 janvier 2014**.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.**

**Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.**

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU

L'employé communal procédera au relevé des compteurs d'électricité et d'eau durant la semaine 51, soit du

**16 décembre au 20 décembre 2013**

En raison de la fusion des communes, le délai pour effectuer les relevés a été fixé au vendredi 20 décembre. Nous vous remercions de votre collaboration.

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir une feuille** avec le nom, l'adresse, le no du compteur (eau et électricité) et les relevés puis la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

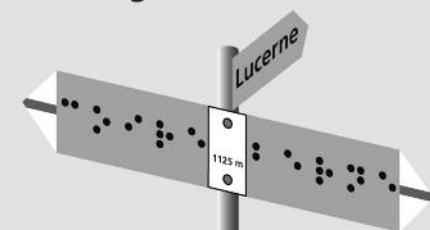
A défaut, il faudra **remplir le formulaire** qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et **le remettre sans tarder** à l'administration communale ou par email à l'adresse suivante : [commune\\_lamboing@bluewin.ch](mailto:commune_lamboing@bluewin.ch).

Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

## Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!



**Votre soutien compte!**

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants

[www.sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch)



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis  
de 10h00 à 11h00**

**les mercredis de 17h00 à 18h00**

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 7 décembre, 21 décembre.

## ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE DU 19 JANVIER 2014

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des élections complémentaires - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au dimanche 19 janvier 2014.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudiesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ADMINISTRATION

L'administration sera exceptionnellement fermée le  
jeudi 12 décembre 2013, toute la journée.

En compensation, le guichet et la centrale téléphonique seront ouverts le vendredi matin, 13 décembre 2013, de 08h00 à 11h45.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

## DÉPLACEMENT DU PETIT MARCHÉ

En raison de l'arrivée de l'hiver, le petit marché se déplace dans le local à côté du Landi (également dépôt pour le pain).

Vous y trouverez du fromage, du pain et quelques légumes, le tout vendu par le fromager.

L'administration municipale

## VENTE DE SAPINS DE NOËL

La Commune Bourgeoise de Prêles, en collaboration avec la Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, invite la population à sa traditionnelle vente de sapins de Noël

le samedi 14 décembre 2013, de 10h00 à 11h30, sur la place du village.

Prix du sapin CHF. 10.-, payable sur place  
Vin chaud et café réchaufferont  
tous les participants

Nous vous informons que cette année une action prévention, liée aux accidents domestiques et plus spécialement ceux dus aux sapins de Noël, est mise sur pied par l'Amicale des sapeurs-pompiers. Un ramassage des sapins usagés sera organisé le jeudi 9 janvier 2014 jusqu'à 16h00. Les personnes ayant un sapin à jeter pourront le déposer aux lieux habituels de ramassage des ordures ménagères à cette date-là. Aucun autre ramassage ne sera organisé.

Ce ramassage sera suivi d'une torréification, avec petite restauration, le samedi 11 janvier 2014, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente. Plus d'informations vous seront communiquées lors de l'achat de votre sapin.

Venez nombreux !

## FERMETURES DE L'ADMINISTRATION, DE LA HALLE POLYVALENTE ET DE LA DECHETTERIE

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La halle polyvalente sera quant à elle fermée du lundi 23 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

Pour ce qui est de la déchetterie, elle sera fermée les mercredis 25 décembre 2013 et lundi 1er janvier 2014.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tel. 032 925 99 70).

Pour toute autre urgence, veuillez appeler le 079 444 78 87.

Les Autorités et l'administration municipale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration municipale

## RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 13 au samedi 14 décembre 2013

Le container est placé sur le parking  
de la halle polyvalente.

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales :

**Commission de l'urbanisme - 9 membres**  
*Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.*

**Commission des finances - 5 membres**  
*Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.*

**Commission de la sécurité publique - 5 membres**  
*Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.*

**Commission des pâturages - 7 membres**  
*Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.*

**Commission des forêts - 7 membres**  
*Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.*

**Commission de la crèche - 5 membres**  
*Contrôle de la gestion de la crèche communale.*

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

**Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**

*Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

**Commission du Collège du district de La Neuveville**  
*Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

**En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.**

Administration communale

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

L'employé communal procédera au relevé des compteurs d'eau dès le **lundi 16 décembre 2013**.

Cette année, ces relevés sont effectués le plus tard possible en raison de la fusion des communes et du changement de tarif qui aura lieu dès le 01.01.2014.

En cas d'absence lors du passage de notre employé, **une carte sera déposée** dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez **y reporter l'état de votre compteur d'eau**. Nous vous prions de nous **la renvoyer complétée immédiatement**, afin que nous puissions procéder à la facturation encore à l'ancien tarif.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration municipale

## Avis de construction

**Requérants :** Cédric et Doïna Gachet-Hausmann, Rte du Château 36, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

**Lieu :** Parcelle no 2251 de la commune de Prêles, La Clé des Champs 5

**Zone :** H2

**Projet :** Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale

**Genre de construction :** Façades: crépis blanc cassé. Toit: 4 pans / 20° / Tuiles gris-noires

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Dérogation :** aucune

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 29 décembre 2013. Durant la période de fermeture de fin d'année de l'administration, il est possible de fixer un rendez-vous pour la consultation du dossier en laissant vos coordonnées téléphoniques sur notre répondeur au 032 315 16 40.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 novembre 2013 au 29 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 novembre 2013

L'administration municipale

## Appel d'urgence

**Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence**

## Nouvelles de l'administration

**Le canton de Berne veut étudier des solutions de rechange et préparer un dispositif pour les travailleurs concernés**

La société Crucell Schweiz AG a fait savoir mardi (27 novembre) qu'elle cesserait, selon toutes probabilités, la fabrication de produits destinés au marché mondial élaborés entre autres dans la région de Berne. Si l'entreprise met cette décision à exécution, ce sont les employés de production qui seront touchés. Une information préalable a été adressée aux autorités du canton de Berne mardi après-midi. La Direction cantonale de l'économie publique entend mettre à profit la phase de consultation pour étudier, avec l'entreprise, des solutions de rechange à cette restructuration. Les travaux sont également centrés sur l'aide aux travailleurs qui pourraient être concernés par cette réduction d'activité. Le Direction de l'économie publique a donc mis en place une task force, dirigée par Adrian Studer, directeur du beco Economie bernoise.

L'entreprise de biotechnologie Crucell Schweiz AG, qui appartient à la multinationale Johnson&Johnson, élabore dans la région de Berne différents produits destinés au marché mondial. La société a également une activité de recherche et développement. Comme Crucell l'a expliqué mardi (26 novembre) aux autorités du canton de Berne, la société est aux prises avec des difficultés financières depuis longtemps. Plusieurs de ses produits sont soumis à une forte concurrence et donc à une pression élevée sur les prix. Selon Crucell, la force du franc suisse a aggravé la situation de l'entreprise sur le marché mondial. Pour ces raisons, la société envisage de cesser la fabrication de divers produits.

Cette décision obligerait à restructurer la production sur différents sites de la société, entre autres dans la région de Berne. Ne sont pas concernés la recherche et le développement, qui emploient 80 personnes et qui resteront sur le site de Berne. Crucell a ouvert aujourd'hui et jusqu'au 15 janvier 2014 la consultation prévue par la loi en pareil cas.

Andreas Rickenbacher : « Le franc fort met en danger la place industrielle suisse »

Les décisions de compression de personnel dans l'industrie suisse se sont accumulées ces derniers mois : Merck-Serono, à Genève (1330 emplois), BASF, à Bâle (350 emplois), Scintilla (Bosch), à Zuchwil (330 emplois), Rieter, à Winterthur (250 em-

ploi) ou encore Straumann, à Bâle (200 emplois). Le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, prochain président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, est préoccupé : « La force persistante du franc met en danger la place industrielle suisse. La Confédération, les cantons et l'économie doivent tout mettre en œuvre pour que notre pays ne se désindustrialise pas. Cela comprend des investissements dans la politique de recherche et d'innovation, dans la formation et dans les infrastructures. »

Quant à la restructuration envisagée par Crucell, M. Rickenbacher précise : « Après que d'autres régions ont été touchées par des mesures semblables ces derniers mois, il est possible que vienne le tour du site bernois. Les autorités du canton de Berne restent en contact avec les responsables de Crucell et de Johnson&Johnson. Nous allons mettre à profit la phase de consultation pour élaborer des solutions de rechange. Parallèlement, nous voulons prendre toutes les dispositions nécessaires pour aider au mieux dans la recherche d'un emploi les personnes qui pourraient être touchées dans une deuxième phase. »

Un groupe de travail cantonal étudie des solutions de rechange





## Communes

### de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

#### URGENT

L'Ecole à journée du Plateau de Diesse  
Arc-en-Ciel

**Cherche une personne auxiliaire**

dès la rentrée de janvier pour un remplacement  
d'environ deux mois à raison de quelques heures  
par semaine.

Contactez madame Pierrette Jeanneret  
au 032 315 12 31 ou 079 928 40 78



#### JOURNÉE EN FAVEUR DU TÉLÉTHON

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2013

Animation, restauration, vente de peluches et du nouveau calendrier des sapeurs-pompiers du Plateau dans tous les villages.

Bénéfice intégralement versé  
en faveur du Téléthon Suisse.

#### PROGRAMME SAMEDI 7 DÉCEMBRE

##### NODS, SALLE DU BATTOIR

Fanfare l'Espérance Nods-Diesse  
dès 11h00

Soupe aux pois, jambonneau  
Grillades, frites, salades et desserts

##### DIESSÉ, SALLE DU BATTOIR

Soupe aux pois,  
dès 11h00

Emincé, nouilles et salade  
Desserts

##### LAMBOING, SALLE DE SPECTACLE dès 10h00

Fanfare l'Espérance de Lamboing  
Soupe aux pois, jambonneau,  
Saucisses et desserts

dès 14h30

Marché de Noël, Saint-Nicolas

##### PRÊLES, SALLE DE GYMNASTIQUE

Animation musicale  
dès 11h00

Friture de poissons de nos lacs  
Assortiment de desserts

Livraison à domicile sur Prêles

Réservation au 079 632 38 88

##### NOUVEAU

Vente du calendrier  
des sapeurs-pompiers Plateau

Bénéfice intégral versé en faveur du Téléthon

## District

### ELECTIONS DU CONSEIL-EXECUTIF, DU GRAND CONSEIL ET DU CONSEIL DU JURA BERNOIS DU 30 MARS 2014

Conditions de participation à l'envoi groupé du matériel de propagande électorale des partis politiques

1. Selon l'article 51, alinéa 2, de l'ordonnance du 4 septembre 2013 sur les droits politiques (RSB 141.112), les partis ou les groupes qui ont déposé une liste de candidatures sont réputés annoncés pour l'envoi groupé. S'ils souhaitent renoncer à participer à l'envoi groupé, ils doivent en informer la Préfecture du Jura bernois **jusqu'au 13 janvier 2014**, soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary, soit par télécopie au n° 031 / 635 96 27, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : pierre.schnegg@jgk.be.ch.

2. Les conditions de participation sont les suivantes:

- Le matériel de propagande, après éventuels pliages à effectuer par les partis politiques, ne peut excéder le poids de 30 g par parti, ce matériel comprenant tous les documents de propagande pour l'élection concomitante du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois ainsi que les bulletins électoraux. Les documents de propagande pour l'élection du Conseil-exécutif ne doivent pas peser plus de 5 grammes par candidature.

- Les documents de propagande électorale sont livrés prêts à l'envoi, en format A5, séparés par genre d'élection et par paquets de 100 unités.

- Le matériel de vote non conforme sera refusé.

- Le matériel de vote remis après le délai mentionné ci-dessous sera refusé.

3. Pour le tirage, il faut compter 40'000 jeux (110% des électeurs et électrices habilités à voter) et il devra être déposé **jusqu'au vendredi 14 février 2013 à 10.00 h. au plus tard**, aux adresses ci-après :

#### Livraison no 1

Atelier production et de Réinsertion de Reconvilier, Bel-Air 20, 2732 Reconvilier  
Tirage : 17'500 exemplaires

#### Livraison no 2

La Pimpinière Tavannes, secteur professionnel et atelier Sandoz, rue H.-F. Sandoz 66, 2710 Tavannes  
Tirage : 17'500 exemplaires

#### Livraison no 3

Atelier production et de Réinsertion de Courtelary, La Praye, 2608 Courtelary  
Tirage : 5'000 exemplaires

Courtelary, le 27 novembre 2013

Le préfet :  
J.-Ph. Marti



## Canton de Berne

PRINCIPAUX CHANGEMENTS QUI ENTRERONT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2014 AU NIVEAU DE L'AVS/AI/APG, DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS/AI ET DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

- Les primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins dans les prestations complémentaires (PC)

- Cotisation à l'assurance-chômage valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les primes moyennes annuelles dans les prestations complémentaires (PC)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins pour le calcul des PC seront les suivantes:

2014

#### Région 1

adultes	Fr. 5'628
jeunes adultes (âge 18-25)	Fr. 5'256
enfants	Fr. 1'284

#### Région 2

adultes	Fr. 4'992
jeunes adultes (âge 18-25)	Fr. 4'608
enfants	Fr. 1'140

#### Région 3

adultes	Fr. 4'704
jeunes adultes (âge 18-25)	Fr. 4'608
enfants	Fr. 1'068

Cotisation à l'assurance-chômage valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014

En raison de la révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), la cotisation de solidarité qui était jusqu'alors prélevée sur les salaires compris entre Fr. 126'000.- et Fr. 315'000.- par année est plafonnée, ce qui signifie qu'une cotisation de solidarité de 1% sera également prélevée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur la part du salaire qui dépasse Fr. 315'000.-.

#### Autres informations et renseignements

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) et [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) ou auprès des agences AVS qui distribuent gratuitement les formulaires et mémentos.

Heures d'ouverture des guichets de la Caisse de compensation du canton de Berne pendant les fêtes de fin d'année

Nos guichets resteront fermés du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014. A partir du 6 janvier 2014, nous sommes à votre disposition de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi jusqu'à 16h00). En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.

Berne, décembre 2013

Caisse de compensation du canton de Berne

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

14h Stand de la paroisse au Marché de la St Nicolas  
Vente de gaufres et vin de la paroisse pour soutenir les projets de l'EPER

### Dimanche 8 décembre, Avent II

9h 45 Sonnerie des cloches

10h, culte avec sainte Cène à la Blanche Eglise

John Ebbutt, pasteur

Textes bibliques : Esaïe 11, 1-10 ; Matthieu 3, 1-12. Préparer le chemin

Chants : 31-12 ; 31-15 ; 43-05 ; 31-03

### Lundi

20h Assemblée de paroisse à la Maison de paroisse

### Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

15h Célébration œcuménique Noël à Monrepos

17h Répétition du spectacle de Noël à la Maison de paroisse

### Jeudi

Culte à 9h45 au home Montagu

17h Noël des Aînés à la Maison de paroisse

### Vendredi 13 décembre

Culte de l'enfance, répétition à 16h30 à La Blanche Eglise. Cycle II : 18h, Répétition générale du spectacle de Noël, à la Maison de paroisse

### Samedi 14 décembre

17h, Noël des familles à la Blanche Eglise, suivi d'un souper offert (vol au vent) à la maison de paroisse dès 18h30 et spectacle des jeunes. Réservez votre soirée !

La Blanche église sera fermée durant l'hiver ;  
réouverture le 1<sup>er</sup> mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt  
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

### Sonntag 8. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am 2. Advent. Mit Roumen Kroumov (Orgel) und Simone Egli (Vikarin).

10.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: KinderKirche am 2. Advent. Mit Karin Schneider und jungen MusikerInnen, Katrin Klein und Marianne Steiner.

### Amtswochen

2. bis 8. Dez.: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

8. bis 22. Dez.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Samedi 7 décembre

18h Messe à Diesse

### Dimanche 8 décembre

10h Messe à l'église paroissiale/ Noël des Aînés

### Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

### Sauf le 10 décembre

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis

matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

### Catéchèse intergénérationnelle

Samedi 14 décembre à 17h. Pour tout renseignement:

032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

[www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

### Eveil à la foi

Pour les enfants de 3 à 6 ans, samedi 7 décembre

17h00 église de Diesse

### Dimanche 8 décembre

Culte à Diesse, 10h00, deuxième dimanche de l'Avent, pasteur Stéphane Rouèche

### Noël des familles

Vendredi 13 décembre à Diesse, 19h00 saynète des enfants "Le Noël des animaux", allumage du sapin au fil flash, présentation de crèches du monde entier

## Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

### Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 8 décembre

Diesse, 10h, culte. Transport à 9h40 vers l'Eglise.

### Mardi

Noël des aînés, 15h, salle de paroisse. Animation musicale et repas. Un moment festif pour nos aînés.

### Dimanche 15 décembre

Noël pour tous, 16h, Eglise. Cette Fête de Noël est préparée par les enfants du cycle I et leurs monitrices avec pour thème : « Les trois sapins » Bienvenue à tous. Moment convivial à l'issue de la célébration.

### Contacts

### Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

[joel\\_pinto@bluewin.ch](mailto:joel_pinto@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, [sauser.mireille@bluewin.ch](mailto:sauser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise adventiste de La Neuveville

### Samedi 7 décembre

9h 15: l'église à l'étude

10h 30 Culte, pasteur M. Grisier

## Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

### Vendredi

Heure de Joie (7ème à 9ème Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser,

Route de Neuchâtel 18

Groupe de jeunes de 20h00 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri, 18h30, pique-nique

### Dimanche

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter et une troupe de théâtre

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)



« Offrez de l'espoir! »  
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

**CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel  
Rég. 852 728 88 52, [www.cbm.org](http://www.cbm.org)  
Maison d'opération pour les aveugles  
Ecr. CH 825 192753

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.  
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.  
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).  
Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)  
Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)  
Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements : [www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch) ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / [www.latourderive.ch](http://www.latourderive.ch)

Samedi 14.12.2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humour

## CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée  
lundi 16 décembre - lundi 6 janvier 2014 - lundi 20 janvier 2014.



**Tél 143**  
La Main Tendue